

Registre in-folio de 323 feuillets ; papier vergé ; filigrane : raisin alternant avec un cartouche aux initiales B. M. I. séparées par l'intercalation de deux cœurs. Reliure peau charnoisée verte.

1659 (24 juin). — 1661 (23 juin). — Fol. 1. « Sit nomen Domini benedictum. — Journal des délibérations prises dans le Conseil de la Cité impériale de Besançon dez le 24 juin 1659 ». — Fol. 2. Procuracy générale des citoyens. — Fol. 4. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : Gaspard de Blyterswick, baron de Melisey, mre Antoine-Désiré Linglois, Jean Grevillot, Claude Oudot. — Saint-Pierre : mre Jean-Baptiste Mareschal, mre Thomas Jannet, Ogier Bichet, Pierre de Loysi. — Champmars : Luc Morel, Jean Barbet, Jacque Marchant, Jacque Maigrot. — Le Bourg : Toussaint Jolyot, Claude Nicolas, Charle Ligier, Jean-Claude Perrenot. — Bap-tans : Ayme Janneney, Antoine Bernard, Nicolas Courvoisier, Estienne Virevaux. — Charmont : mre Jean-Baptiste Buson, mre Louys Beault, Louys-Baptiste Mareschal, Syméon Pillot. — Arennes : m.re Nicolas-Albert Dubois, Louys Sire, François Chevalier, Laurent Coichot. » — Fol. 4 v°. Election de Gaspard de Blicterswick, baron de Melisey, comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 6. Election des gouverneurs : « mre Denis Poutier, chevalier, sr de Sone, mre Jean-François Dorival, mre Jean-Claude Pétremand, Louys de Chavirey, sr de Recoloigne, Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars, mre Pierre-François Henry, mre Philippe Boitouset, mre Estienne Mareschal, mre Claude-Ambroise Philippe, mre Marc-Antoine Fluzin, Hugue Belin, mre Jean-Baptiste Varin, sr de Noydan, Claude Boizot, mre Antoinne Mareschal. » Comme ces gouverneurs sont les mêmes que l'année précédente, ils sont répartis dans les mêmes bannières (29 juin). — Fol. 7. Remontrances adressées par les vingt-huit ; ils réclament notamment contre le bannissement de citoyens sans leur participation et contre les empiétements des religieux et religieuses (30 juin-1er juillet). — Fol. 8 v°. Lettre de remerciements du Père Guillard, général des Minimes, reçu citoyen (3 juillet). — Plaintes adressées aux agents de la maison de Granvelle au sujet de la barque de Rivotte qui appartient à cette maison et qui n'a pas fait le passage au moment des foins (4 juillet). — Fol. 10. Décision de la cité de contribuer à l'achèvement des réparations de l'église de Saint-Ferjeux, pour lesquelles une somme de 2.500 francs et plus est encore nécessaire : la ville avancera aux Bénédictins les fonds indispensables (9 juillet). — Fol. 10 v°-11. Accord conclu entre la cité et Dom Saulnier, évêque d'Andreville et abbé de Saint-Vincent, pour la réparation de Saint-Ferjeux : la cité donnera 100 pistoles et l'abbé s'engage à remettre l'église en parfait état (10-11 juillet). — Fol. 11 v°. Avis de l'emprisonnement par l'inquisiteur de Claude Lièvre, sellier (12 juillet). — Fol. 12. Réception de Jean Laquille, comme maître pharmacien (15 juillet). — Fol. 12 v°. Amodiation à Michel Le Roy, ingénieur, de la Tour de Montmartin au prix de 76 francs (17 juillet). — Fol. 13. Transaction passée par la cité avec la fille de Léonarde Bregille, condamnée pour sorcellerie ; celle-ci paiera 12.000 francs au lieu de 30.000 francs, montant de l'amende fixée (19 juillet). — Fol. 15 v°. Avis donné par le maire et les échevins de Langres du rétablissement de leurs foires (21 juillet). — Traité conclu avec les Bénédictins de Saint-Vincent pour le rétablissement de l'église Saint-Ferjeux, brûlée par les Français en mai 1636 (22 juillet). — Fol. 18 v°. Mesures pour percevoir la gabelle sur la bière qui est d'un quart d'écu par muid (28 juillet). — Fol. 19 v°. Vente par la cité pour 600 francs de vignes de l'hôpital, situées aux lieux dits « en Biquey », « en Vernoy », « en Chamuse » et « aux Grillons » (30 juillet). — Fol. 21. Réduction à 3 marcs d'argent du droit seigneurial dû par le maître de la monnaie Antoine Symonin (1er août). — Fol. 21 v°. Réception comme citoyen d'Etienne Baudot, peintre ; il fournira un mousquet complet et devra exécuter le portrait de l'Empereur « pour estre mis dans l'hostel consistorial au rang de ceulx des sacrez empereurs » (2 août). — Fol. 22. Ordre de payer aux Bénédictins, pour les réparations de Saint-Ferjeux, 1.650 francs sur les 12.000 francs provenant de l'amende de la sorcière Léonarde Bregille (5 août). — Fol. 25. Dédicace faite à la cité par Jean-Baptiste Galay, étudiant, des thèses de philosophie qu'il doit soutenir dans la cité ; on lui fait présent de 4 pistoles et on lui décerne la qualité de citoyen (6 août). — Fol. 30. Nouvelle du décès survenu à Madrid le 20 juillet de Charles-Emmanuel de Gorrevod, marquis de Marnay, archevêque élu de Besançon (21 août). — Fol. 31. Requête au Chapitre pour qu'il élise comme archevêque son haut doyen qui est citoyen et fils de gouverneur (25 août). — Fol. 33 v°. Réception comme avocat de Claude-François Buson, sre d'Auxon, docteur ès droits (28 août). — Fol. 34 v°. Réception de Pierre Jouffroy comme maître potier d'étain (1er septembre). — Remerciements adressés à la cité par la duchesse de Pontdevaux, mère de l'archevêque décédé, pour les condoléances qui lui avaient été portées (2 septembre). — Fol. 35. Election par le Chapitre, comme archevêque, de Jean-Jacques Fauche de Dompnel, haut doyen et prieur de Morteau. — Les gouverneurs, pour témoigner leur contentement de ce choix, envoient 6 pièces de canon tirer devant son palais (3 septembre). — Fol. 35 v°. Lettres de recommandations en faveur de l'archevêque, adressées, sur sa demande par la cité, au pape et à l'Empereur, pour obtenir sa confirmation (4 septembre). — Fol. 36. Condamnation de deux sorcières à être étranglées et brûlées à Chamars ; des amendes de 500 et 1.000 livres leur sont en outre infligées (5 septembre). — Fol. 37. Condamnation d'une autre sorcière, originaire de Fribourg, en Suisse, à la même peine. — Nomination de Claude-Ambroise Philippe, co-gouverneur, comme lieutenant du bailli de Dole, à Ornans, ce qui l'oblige à quitter la cité (6 septembre). — Fol. 40. Fixation du ban des vendanges aux 22 septembre et jours suivants (13 septembre). — Fol. 40 v°. Réception comme avocat de Claude-Gabriel Pillot, docteur ès droits (15 septembre). — Fol. 41. Avance du ban des vendanges au 19 septembre en raison du mauvais temps (16 septembre). — Fol. 42. Envoi du secrétaire d'Etat à Vienne au sujet d'appels civils de Nicolas Grandmougin et

Claude Pillot, admis au Conseil aulique, la cité prétendant être souveraine en ces matières (17 septembre). — Fol. 43. Messe solennelle à Saint-Pierre pour demander la cessation du mauvais temps (20 septembre). — Fol. 45. Prétention des vingt-huit, repoussée par les gouverneurs, de participer à l'élection d'un secrétaire d'Etat pour suppléer pendant son absence le secrétaire Tinseau, envoyé en mission à Vienne (26 septembre). — Fol. 46. Compliment et présent à un ambassadeur de Venise de passage dans la ville (28 septembre). — Fol. 46 v°. Réponse « très civile » adressée par le cardinal Mazarin à une lettre de recommandation écrite par la cité en faveur de Boisot (1er octobre). — Fol. 47. L'affaire de l'échange de la cité ayant été renvoyée d'Espagne à Bruxelles, où elle doit se traiter l'hiver prochain, on accepte les services de Belin, actuellement à Bruxelles, qui offre de s'en occuper (2 octobre). — Fol. 47 v. Serment prêté par Pierre Guilloz, docteur en médecine de l'Université d'Aix-en-Provence (4 octobre). — Réception comme avocat de Claude Dorival, docteur ès droits de l'Université de Rome (6 octobre). — Fol. 49. Un conflit étant survenu entre les gouverneurs et vingt-huit au sujet de la désignation d'un secrétaire d'Etat pendant l'absence de Tinseau, celui-ci « à raison de la faiblesse de sa santé qu'aultres considérations », demande à être déchargé de la mission qu'on lui avait confiée (11 octobre). — Fol. 50 v°. Désignation de Gabriel Gascon comme maître apothicaire juré (16 octobre). — Fol. 51 v°. Visite et présent à la baronne de Scey, femme du gouverneur de la province, de passage dans la cité (20 octobre). — Fol. 54. Réception comme Citoyen de Claude-Gaspard Duport, seigneur de Saint-Paul (27 octobre). — Lettre au Chapitre provincial des Minimes conventuels qui doit se réunir à Salins, pour réclamer « une réforme et vie plus régulière » dans le couvent des Cordeliers de la cité (29 octobre). — Fol. 55. Amodiation pour six ans du greffe de l'hôtel consistorial aux notaires Jean-Claude Maillot et Adrien Jolyot, au prix de 666 francs par an (2 novembre). — Fol. 57 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 71 florins, les moyens et les bas à 70 florins le muid (11 novembre). — Fol. 59. Levée des sceaux apposés par la cité à l'hôpital du Saint-Esprit après le décès du recteur, à la demande de Claude Despoutot, coadjuteur, devenu maître et recteur de l'hôpital (19 novembre). — Fol. 60 v°-61. Lettre de Belin avisant la cité que les ministres des Pays-Bas, et entre autres dom Alonzo de Cardenas, sont très bien disposés pour la cité au sujet de l'échange. — Invitation adressée à Belin de prolonger son séjour aux Pays-Bas pour y continuer ses bons offices (22 novembre). — Fol. 63. Insistance des vingt-huit pour l'envoi d'un délégué en Cour d'empire. — Fol. 64. Communication par le Chapitre d'un mandat impérial reconnaissant les droits du Chapitre à l'élection des archevêques. — Prières ordonnées par le Chapitre pour le succès des armes de l'Empereur qui vient de déclarer la guerre aux ennemis de la foi catholique. — Fol. 64 v°. Texte du mandat de l'empereur Léopold en date du 30 septembre 1659 (29 novembre). — Fol. 65 v°-70. Nouvelles instances des vingt-huit pour l'envoi d'un commis à Vienne (1-11 décembre). — Fol. 71. Edit interdisant de jouer au mail ailleurs qu'au grand Chamars, entre le moulin de la ville et celui de l'archevêque, et le long des murailles de la cité, entre le moulin de Rivotte et l'hôpital du Saint-Esprit (12 décembre). — Fol. 71 v°. Désignation par les gouverneurs et vingt-huit du co-gouverneur Nicolas-Albert Dubois comme commis à Vienne (13 décembre). — Fol. 73. Accord avec le Chapitre de l'église Sainte-Madeleine pour la reconstruction de la tourelle destinée à recevoir les carillons et le Jacquemard sonnante les heures de l'horloge : le clocher avait été abattu par un grand vent en 1645 (17 décembre). — Fol. 74 v°. Achèvement de la boucherie de Ronchoux ; on y transportera les bancs de celle de Saint-Quentin (18 décembre). — Fol. 75. Visite et présent de confitures à Madame de Lisola, femme de l'ambassadeur de l'Empereur en Pologne, de passage dans la cité (20 décembre). — Fol. 77 v°. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol. 79. Lettres du Parlement demandant l'octroi à l'abbé de Saint-Paul Alix de six mois de délai, avant de procéder contre lui à aucune poursuite ou saisie, pour qu'il puisse faire venir de Rome l'absolution de l'excommunication qu'il a encourue pour dettes civiles : ce délai est accordé (29 décembre). — Fol. 82. Décès du co-gouverneur Claude Boisot (3 janvier 1660). — Fol. 84 v°. Transaction avec les gendres de la sorcière Jeanne Freschot, qui remettent à la cité 1.200 francs sur l'amende imposée (7 janvier). — Fol. 86. Texte du mandat impérial en faveur de Nicolas Grandmougin ; décision prise d'envoyer à Vienne comme commis de la cité le co-gouverneur Dubois au sujet de cette affaire (10 janvier). — Fol. 87 v°. Serment prêté par Pierre-François Nobis reçu maître chirurgien (12 janvier). Interdiction aux particuliers d'installer des bancs dans les rues devant leurs maisons, pour y faire commerce (13 janvier). — Fol. 88 v°. Requête de Jean de Loisy, graveur, demandant règlement des gravures qu'il a faites pour la monnaie. On lui accorde 40 francs pour les poinçons et matrices servant au coin des « richtalles », 4 francs 6 gros pour chacune des gravures des trousseaux de ces mormaines, 27 gros pour chacune des regravures (14 janvier). — Fol. 89 v°. Rappel du droit de 6 livres dû au président de la semaine pour chaque tête de venaison (sanglier, cerf et biches) amenée dans la cité, même quand elle ne serait pas mise en vente (17 janvier). — Fol. 91 v°. Serment prêté comme avocat par Jean-Benoît Brullon, docteur ès droits de l'Université de Dole (26 janvier). — Fol. 93. Lettre du baron de Melisey, envoyée de Bruxelles, avisant que le transfert de la cité à l'Espagne n'était pas prêt d'être effectué (29 janvier). — Fol. 96. Interdiction au curé de Saint-Pierre de sonner la cloche du Conseil, qui appartient à la cité, pour obsèques ou enterrements, sans une autorisation expresse des gouverneurs (7 février). — Fol. 100. Serment prêté par Jacques Amyot, citoyen, reçu notaire impérial (20 février). — Fol. 102-105. Protestation des vingt-huit contre les retards apportés par les gouverneurs à l'envoi d'un commis à Vienne (28 février-11 mars). — Fol. 106. Réception de Robert Remy, comme maître chirurgien (13 mars). — Fol. 107. Ordre donné à Antoine Despoutot, qui est venu dans la cité sans avertir le président de la semaine, ce qui était la

condition de son élargissement, d'en sortir sans délai (16 mars). — Fol. 108. Lettre de M. Belin annonçant son départ des Pays-Bas où sa présence n'est plus utile (18 mars). — Fol. 109 v°. Réception à titre gratuit comme citoyens de Philibert Tasnière, originaire de Dampilly-le-Sec, écrivain de profession, et de Jacques Richel, consul du roi d'Espagne à Amsterdam (23-24 mars). — Fol. 110. Serment prêté comme avocat par Jean-Baptiste Pétremand, docteur ès droits de l'Université de Dole (24 mars). — Fol. 111. Serment prêté comme avocat par Bon-Anathoile Monnier, seigneur de Noironte, docteur de l'Université de Rome (5 avril). — Fol. 113. Rapport présenté aux gouverneurs et vingt-huit par M. Belin, de retour des Pays-Bas. Il expose que les gens de Dole ont essayé de faire croire aux ministres que la cité de Besançon était peu affectonnée au service du roi d'Espagne et de les persuader d'exécuter promptement l'échange en subordonnant la cité au Parlement maintenu dans leur ville. Belin a combattu ces impressions auprès de don Alonzo de Cardenas et du marquis de Carracene, en invoquant les privilèges des citoyens d'après lesquels on ne peut disposer d'eux sans leur consentement. Le marquis de Saint-Martin défend les intérêts des Dolois. Don Alonzo a communiqué confidentiellement à Belin une lettre de don Luis de Haro portant que le roi d'Espagne voulait avant tout gagner les cœurs et que les gens de Besançon recevraient toutes sortes de satisfactions. Belin estime qu'il faut surseoir à l'envoi d'un commis à Vienne, car les ministres des Pays-Bas, qui sont actuellement favorables à Besançon, pourraient en prendre ombrage. Belin a quitté le service du duc de Lorraine pour pouvoir servir les intérêts de la cité aux Pays-Bas en prolongeant de quelques mois son séjour à Bruxelles (8 avril). — Fol. 114. Procès criminel contre Françoise Roziot, femme de l'exécuteur de la haute justice, accusée de sorcellerie ; elle est condamnée à être étranglée puis brûlée et à une amende de 2.000 livres (9 avril). — Fol. 116. Te Deum à l'église des Cordeliers, feux de joie et réjouissances ordonnées en l'honneur de la conclusion de la paix générale entre le Roi d'Espagne et le Roi de France (13 avril). — Fol. 116 v°. Serment prêté comme avocat par Charles-Etienne Pierre, docteur ès droits de l'Université de Dole (15 avril). — Fol. 117. Réclamation du Chapitre contre le choix de l'église des Cordeliers pour la célébration du Te Deum ; il fera chanter un Te Deum aux mêmes jour et heure dans l'église métropolitaine (15 avril). — Fol. 117 v°-119. Ordre aux citoyens, en voyé de porte en porte, d'assister au Te Deum chanté aux Cordeliers (16-18 avril). — Fol. 119 v°. Edit interdisant aux citoyens de recevoir des étrangers pour une durée de plus de 8 jours sans une permission des gouverneurs. — Fol. 120. Décision d'envoyer au plus tôt en Allemagne le gouverneur Dubois pour connaître les sentiments de l'Empereur au sujet du transfert de la cité à l'Espagne (20 avril). — Fol. 120 v°. Réclamations des anciens gouverneurs qui se plaignent que, depuis douze ans environ, on ne les convoque plus au Conseil, même quand il s'agit des privilèges de la cité (21 avril). — Fol. 126. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et vingt-huit pour discuter sur la question du transfert de la cité que, d'après certains avis, les ministres d'Espagne voudraient bientôt effectuer. Nomination de 12 commis, à raison de 4 gouverneurs, 4 anciens gouverneurs et 4 des vingt-huit, pour examiner à ce sujet les droits de la cité (28 avril). — Fol. 128. Interdiction aux opérateurs et charlatans de dresser leurs tréteaux devant l'Hôtel de Ville ; ils ne pourront s'installer que sur la Place Neuve. — Serment prêté par Antoine Richard comme juge de la vicomté pour le prince d'Orange (8 mai). — Fol. 130. Réception comme citoyens des 4 fils de Jean Clerc, docteur ès droits, bâilli de Luxeuil, admis comme citoyen, mais que la mort avait empêché de prêter serment (10 mai). — Fol. 132. Réception comme citoyen de Guillaume Demougeot, de Marnay (24 mai). — Fol. 133. Interdiction faite aux monastères ou religieux d'acheter désormais aucun fonds sur le territoire de la cité sans une expresse permission des gouverneurs (28 mai). — Fol. 135. Les commis des Etats étant assemblés à Dole pour régler des dettes de l'Etat, on envoie des commis au baron de Scey pour réclamer une indemnité pour le canon que la cité lui avait prêté en 1642 pour l'attaque du château de Ray, canon qui avait été pris par les Français (3 juin). — Fol. 137 v°. Amodiation des herbes de Chamars, malgré les revendications de l'archevêque sur ces prés (10 juin). — Fol. 138. Réception comme citoyens de Jean-Claude Landriot, originaire de Gennevilliers, et de Jean Brot, de Thonon, en Savoie (11 juin). — Fol. 140. Décision portant que le prix de l'amodiation des herbes de Chamars sera mis entre les mains d'un dépositaire agréé à la fois par l'archevêque et la cité (14 juin). — Fol. 142. Exercice du droit d'aubaine au profit de la cité (19 juin). — Fol. 143 v°. Réception comme citoyens de noble Pierre du Chasne, capitaine d'Arguel, et de douze autres personnages, dont Denys Humbert, tondeur de drap, reçu gratuitement en considération de sa profession (23 juin). — Fol. 146 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : m^{re} Bon-Anathoile Monnier, seigneur de Noironte, m^{re} Antoine-Désiré Linglois, Symon Perrin, Claude Oudot. — Saint-Pierre : m^{re} Jean-Baptiste Mareschal, m^{re} Thomas Jannet, m^{re} Jean-Antoine Boizot, Jean Libry. — Champmars : m^{re} Pierre Matthieu d'Auxiron, Jean Barbet, Jacque Marchant, Jacque Maigrot. — Le Bourg : Toussaint Jolyot, Claude Nicolas, Jean-Claude Perrenot, Antoine-François Noël. — Baptans : Ayme Janneney, Nicolas Courvoisier, Estienne Virevaux, Pierre Vauderet. — Charmont : m^{re} Jean-Baptiste Buson, m^{re} Louys Brault, Jean Rouillot, Antoine Morel. — Arenne : m^{re} Nicolas-Albert Dubois, Louys Sire, François Chevalier, Alexandre Lagrandfemme. » — Fol. 147 v°. Election de Bon-Anathoile Monnier, seigneur de Noironte, comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 148. Arrivée prochaine dans la cité de Madame de Varambon, récemment remariée à Dole au prince d'Arenberg, « seigneur dans les Pays-Bas de très haute considération » : des commis sont désignés pour aller à leur rencontre hors de la cité avec de la cavalerie et de l'infanterie ; les présents accoutumés leur seront faits (26 juin). — Fol. 148 v°. Election des 14 gouverneurs : « Saint-Quentin : Hugue Belin, m^{re} Claude-François du Chasne. — Saint-Pierre : m^{re} Denis Poutier, chevalier, sr

de Sone, mre Pierre-François Henry. — Champmars : mre Estienne Mareschal, mre Thomas Jannet. — Le Bourg : mre Jean-Claude Pétremand, mre Marc-Antoine Fluzin. — Baptans : mre Jean-Baptiste Mareschal, mre Antoine-Désiré Linglois. — Charmont : mre Jean-Baptiste Varin, sr de Noydan, mre Jean-Claude Cabet. — Arennes : Louys de Chavirey, sr de Recoigne, mre Jean-Antoine Boizot » (29 juin). — Fol. 149 v°. Réception comme citoyen de Guillaume de Comble, peintre, originaire de Mâcon, à condition de faire un portrait de l'Empereur pour la chambre des vingt-huit (1er juillet). — Fol. 150 v°. Articles présentés par les vingt-huit aux gouverneurs, par lesquels ils réclament le droit de participer à l'envoi de commis à l'étranger et à la désignation du secrétaire d'Etat. — Refus des gouverneurs de les accepter (5 juillet). — Fol. 151 v°. Déclaration des 28 de ne point admettre les gouverneurs au serment pour l'exercice de leurs charges avant qu'ils n'aient accepté les articles (6 juillet). — Acceptation des articles par les gouverneurs (8 juillet). — Fol. 152 v°. Requête des bouchers demandant de pouvoir retourner à la boucherie de la place Saint-Quentin, leur viande se gâtant dans la boucherie du bas de la rue Ronchaux exposée au soleil. — On refuse ce transfert mais on prendra des mesures pour aérer la nouvelle boucherie. — Une tuerie sera établie près du portail de Chamars (9 juillet). — Fol. 157. Edit permettant de mener paître du bétail à Chamars, les « tilles » étant devenues assez fortes. — Tolérance admise sur le poids des « richstalles » d'argent, à la requête d'Antoine Simonnin, maître des monnaies (24 juillet). — Fol. 158 v°. Lettre au général des Cordeliers pour réclamer une réforme du couvent de la cité, à la suite des scandales qui viennent de se produire. — Proposition de suppression des jeux de l'arc et de l'arbalète jugés trop onéreux pour la cité (28 juillet). — Fol. 159. Alignements fixés pour les bâtiments que vont construire les Visitandines (30 juillet). — Fol. 162. Les gouverneurs songeant à désigner un juge de régalie pendant la vacance du siège archiépiscopal, l'archevêque élu présente un indult de l'empereur Léopold lui accordant l'administration. Texte de cet indult (7 août). — Fol. 163. Fixation du prix du blé des greniers à 3 francs et demi l'émine (11 août). — Fol. 170. Réception comme citoyen d'Etienne Pic, drapier, originaire du Nivernais. — Protestation des gouverneurs contre une sentence de l'inquisiteur rendue contre une sorcière, qu'il a bannie pour 30 ans, sans la remettre au bras séculier. Les gouverneurs refusent de la relâcher affirmant que, conformément au concordat, ils doivent instruire son procès (3 septembre). — Fol. 171. Fixation du ban des vendanges au 20 septembre (9 septembre). — Fol. 10 v°-ll. Décision de consulter de savants théologiens et canonistes pour savoir si, conformément au concordat, les gouverneurs peuvent vaquer à la vision d'un procès criminel, alors que l'inquisiteur n'a pas prononcé le renvoi au bras séculier. (11 septembre). — Fol. 172 v°. Pose de la première pierre des nouveaux bâtiments des Visitandines par le président des vingt-huit conjointement avec demoiselle Estienne de Menou, dame de Villeperrot Noironte, veuve de feu noble Anathoile Monnier. — Avis des canonistes, l'abbé de Chierlieu et le prieur de Ruffey, portant que les gouverneurs peuvent vaquer au procès criminel de la sorcière Jeanne Achet (13 septembre). — Fol. 173 v°-174-179. Procès criminel contre la sorcière Jeanne Achet ; elle est mise à la torture, puis, n'ayant rien avoué, condamnée au bannissement à perpétuité (13 septembre-6 octobre). — Fol. 175 v° Mort du baron de Scey, survenue la veille à Scey-sur-Saône ; les sceaux seront apposés sur sa maison de Besançon pour conservation de ses biens et papiers (21 septembre). — Visite au comte de Saint-Amour, de retour dans la cité (22 septembre). — Fol. 176. Commis envoyés à Scey-sur-Saône porter des condoléances à la veuve du baron de Scey et à son fils le marquis de Meximieux (24 septembre). — Fol. 177 v°. Ordre d'extirper le gamey planté dans plusieurs vignes ruinées par les dernières guerres (1er octobre). — Fol. 179. Renouvellement de l'édit prohibant le port d'armes (6 octobre). — Fol. 180 v°. Nomination de Jean de Gry, citoyen, comme régent de la sixième classe, aux gages de 140 francs par an, en remplacement de Philippe Sarrotey, décédé. — Renvoi à rappel, par sentence de l'inquisiteur, de Claude Lièvre, détenu dans les prisons de l'hôtel de ville par emprunt de lieu. Les gouverneurs déclarent qu'il ne sera élargi que quand ils auront vu les pièces qui le concernent (12 octobre). — Fol. 182. Refus fait à des conseillers du Parlement d'assister à la levée des sceaux mis sur la maison du baron de Scey (16 octobre). — Fol. 183. Accord entre l'archevêque élu et la cité au sujet de la nomination d'un juge de régalie : billet de l'archevêque élu déclarant que cet accord est sans préjudice des droits de la cité (18 octobre). — Fol. 183 v°. Levée des sceaux mis sur la maison du baron de Scey (18 octobre). — Fol. 184 v°. Présentation de ses bulles par le Père dominicain Vernerey, pourvu de l'office d'inquisiteur au diocèse de Besançon (19 octobre). — Fol. 185 v°. Requête de Claude Lièvre, détenu aux prisons de l'hôtel de ville pour crime de sortilège, demandant son élargissement, conformément à l'arrêt rendu par l'inquisiteur : on décide de procéder à l'instruction de son procès et on refuse de le mettre en liberté (22 octobre). — Fol. 186-188. Réunions des gouverneurs, anciens gouverneurs et vingt-huit pour l'examen des privilèges de la cité relativement à l'échange (23-25 octobre). — Fol. 189-190. Décision de convoquer une plus grande assemblée de notables pour étudier la question de l'échange de la cité. Le peuple sera invité à désigner six notables par bannière. Ces 42 notables auraient mission de traiter avec les gouverneurs, anciens gouverneurs et vingt-huit toutes les questions relatives à l'échange (27 octobre). — Fol. 191. Assemblée du peuple, messe à Saint-Pierre, élection des 42 notables (28 octobre). — Fol. 194. Prétention des 42 notables, à l'instigation des vingt-huit, de se légitimer eux-mêmes. Les gouverneurs veulent que ce soit sous leur direction (30 octobre). — Fol. 195-196. Convocation d'une assemblée illicite des 42 notables à l'hôtel de ville par l'un d'eux Etienne Billerey. Défense leur est faite par les gouverneurs de se réunir sous peine d'une amende de 500 livres. — Accord conclu portant que les trois compagnies seront convoquées en même temps que les 42 notables et que ces derniers prêteront serment

devant les gouverneurs, anciens gouverneurs et vingt-huit. (1er-2 novembre). — Fol. 197-200. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs, vingt-huit et 42 notables pour délibérer sur l'échange de la cité : chacun prête serment de garder le secret sur ces délibérations. On décide d'écrire au marquis de Carracène, premier ministre du Roi Catholique dans les Pays-Bas, de ne point procéder à l'exécution de l'échange avant d'avoir entendu les remontrances de la cité (3-5 novembre). — Fol. 201 v°. Texte de la lettre adressée au marquis de Carracène (9 novembre). — Fol. 202-203. Procès criminel contre Laurent Matthieu, comte de Gernica, détenu pour larcin en temps de foire : il est condamné au bannissement perpétuel (10-11 novembre). — Fol. 202 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 60 florins, les moyens et les bas à 59 florins le muid (11 novembre). — Fol. 204 v°. Visite et présent au Père Guillard, général des Minimes, arrivé dans la cité. — Lettre envoyée de Bruxelles par Luc Chassignet, docteur ès droits, avisant que l'échange de la cité se traitera en Espagne et offrant ses bons offices (18 novembre). — Fol. 205. Visite de remerciements du Général des Minimes (19 novembre). — Fol. 208. Choix de François de Loisy comme maître juré des orfèvres (2 décembre). — Fol. 209. Décision du Parlement, sur l'ordre du marquis de Carracène, gouverneur général des Pays-Bas, d' « annoter » les biens des gouverneurs sis au Comté, ceux-ci ayant refusé de lui remettre les papiers du baron de Scey (8 décembre). — Fol. 210. Envoi d'un exprès à Dole pour avoir copie de la déclaration du Parlement (9 décembre). — Fol. 210 v°. Fixation du prix des grains à 3 francs 9 gros l'émine. — Fol. 211. Continuation pour trois ans de la ferme des monnaies à Antoine Simonnin, à charge de faire des demi-richstalles et des quarts pour la facilité du commerce et des pistoles entières au coin de la cité et à la presse (11 décembre). — Fol. 211 v°. Texte de la déclaration du Parlement (12 décembre). — Fol. 213 v°-216. Refus des vingt-huit de délibérer avec les gouverneurs au sujet de la déclaration du Parlement (14-16 décembre). — Fol. 217. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs, vingt-huit et des 42 notables. — Refus des vingt-huit de venir délibérer au sujet de l'annotation des biens des gouverneurs par le Parlement : on brille sans la lire une protestation écrite qu'ils adressent aux gouverneurs (17 décembre). — Fol. 219. Nouvelle réunion des trois compagnies et des notables ; malgré la protestation des vingt-huit on décide d'envoyer à Dole et au besoin en Flandre des commis pour demander « redressement » de l'annotation (18 décembre). — Fol. 221 v°. Rapport des commis envoyés à Dole. Nouvelle protestation des vingt-huit qui se retirent. D'après le rapport, le Parlement refuse la mainlevée de l'annotation, malgré l'offre de restitution des papiers du baron de Scey (23 décembre). — Fol. 223 v°. Désignation de deux commis, MM. Henry et Belin, pour aller en Flandre ; nomination de deux délégués par chaque compagnie pour rédiger les instructions qui leur seront remises. — Fol. 224. Acte séditieux commis « au grand mespris et derespect de l'effigie de fut l'invincible Charles-Quint ». Un bassin de chirurgien a été mis sur sa tête, la « quinterne » voisine a été abattue et un écriteau y a été attaché portant en caractères imprimés sur du papier avec du sang les lettres S. P. A. B. Enquêtes prescrites (24 décembre). — Fol. 227. Fixation du prix du blé des greniers à 3 francs 3 gros l'émine (30 décembre). — Fol. 229. Texte des instructions remises aux deux commis envoyés en Flandre. Les vingt-huit refusent d'y souscrire parce qu'il y est question de l'annotation des gouverneurs. La majorité décide alors que ces instructions seront signées seulement du secrétaire. Chacun des commis aura une pistole par jour. Les commis devront insister sur la situation de Besançon au cœur de la province, en le prouvant au besoin par les cartes, faire voir ses privilèges qui ne permettent aucune aliénation en dehors de l'Empire sans le consentement exprès des citoyens. Ils montreront l'importance et la nécessité, en cas d'échange, de transférer le Parlement à Besançon. Ils signaleront la partialité du marquis de Saint-Martin, chevalier d'honneur du Parlement, gouverneur de Dole et dont les propriétés avoisinent cette ville. Ils demanderont redressement au sujet de l'annotation par le Parlement des biens des gouverneurs (1er janvier 1661). — Fol. 233. Lettre courtoise du marquis de Carracène au sujet de l'échange. — Fol. 233 v°. Visite et présent à M. des Bardes, ambassadeur de France en Suisse, de passage dans la cité (3 janvier). — Fol. 238. Procès contre Jean Quinternet, vigneron, détenu pour n'avoir pas déclaré, par sa disposition assermentée, ce qu'il a dit extrajudiciairement à un particulier au sujet de l'attentat commis contre la statue de Charles-Quint (14 janvier). — Fol. 239. Edit interdisant toutes menaces ou mauvais traitements contre ceux qui ont déposé ou pourront déposer concernant l'affaire de la statue (21 juillet). Fol. 240. Autorisation de poursuites donnée par les vingt-huit contre un membre de leur compagnie Louis Beault, docteur es droits, inculpé dans l'affaire de la statue. — Détention d'Antoine Coulon pour n'avoir pas déposé ce qu'il savait au sujet de cette affaire (22 janvier). — Fol. 242. Prise de possession par Jean-Baptiste Reud, chanoine de Sainte-Madeleine, de l'office de chantré dans cette église (31 janvier). — Fol. 242 v°. Lettre de Recommandation en faveur de l'abbé de Saint-Paul au sujet de l'appel émis par lui contre la censure ecclésiastique dont il a été frappé (1er février). — Décès du sieur de Chavirey, prieur de Grandecourt, chanoine de l'église métropolitaine. Sceaux apposés sur sa maison, voisine de la Porte-Noire (3 février). — Fol. 245. Elargissement sous caution de Claude Lièvre, sellier, détenu depuis vingt mois dans la prison de l'hôtel de ville pour crime de sortilège. Les pièces de son procès ont été envoyées à Rome, par l'inquisiteur, à cause de son appel devant la Congrégation du Saint-Office, contrairement au concordat (4 février). — Fol. 244. Nouvelles lettres envoyées au pape en faveur de l'archevêque élu (8 février). — Fol. 248 v°. Lettres des commis envoyés en Flandre portant que l'annotation portée contre les biens des gouverneurs est levée, que malgré leurs instances, la commission donnée au marquis de Saint-Martin pour l'échange « viendra bientôt ». En ce qui concerne le transfert du Parlement à Besançon le Conseil d'Etat est favorable et enverra son avis en Espagne. Décision d'envoyer deux commis en Espagne : l'un

de ceux qui sont actuellement en Flandre et le secrétaire d'Etat Tinseau ; l'autre commis restera en Flandre. Tinseau rejoindra à Paris le commis venu de Flandre (18 février). — Fol. 249. Désignation de Charles Bouvot, docteur ès droits, pour suppléer en son absence le secrétaire d'Etat Tinseau (19 février). — Fol. 253. Texte des instructions remises à Tinseau. Il ira à Paris où il présentera ses lettres de créances au comte de Fuensaldagne. De Paris il se rendra à Bruxelles, verra les ministres et demandera surséance de l'exécution de l'échange. Il déclarera, si des objections lui sont faites à ce sujet, que la cité est en état de loger dès maintenant le Parlement beaucoup mieux même qu'à Dole. Il passera ensuite en Espagne avec l'un des deux commis de Flandre. — Fol. 254. Texte des instructions spéciales pour le voyage en Espagne. Les commis se rendront par Paris le plus promptement possible à Madrid. Ils y rencontreront le sieur Nicolas, maître aux requêtes, pour lui demander la suite qu'il a donnée aux lettres que lui a écrites la cité. Ils verront le seigneur Alonso de Cardenas et dom Jean de Watteville et leur demanderont leurs bons offices. Ils demanderont audience à Sa Majesté, l'assurant de la joie de la cité de passer sous sa domination. Ils remettront un mémorial aux ministres et au marquis de Castel Rodrigo, démontrant que Besançon est le cœur de la province, et qu'il est nécessaire d'y transférer le Parlement. Ils s'efforceront d'obtenir que la commission de l'échange soit confiée de préférence à un espagnol dans l'intérêt de l'impartialité (25 février). — Fol. 258. « Calange » adressée au Recteur du Saint-Esprit Despoutot, qui a été insolent envers un magistrat de la cité : on lui rappellera les « brouilleries » fomentées par son frère dans la cité et qui l'avaient fait exiler (15 mars). — Fol. 260 v°. Félicitations adressées à l'archevêque qui a reçu ses bulles (26 mars). — Fol. 261. Nouvelles de l'arrivée prochaine du marquis de Saint-Martin qui doit prendre possession de la cité au nom du roi d'Espagne (28 mars). — Fol. 262 v°. Arrivée du marquis de Saint-Martin. Deux gouverneurs suivis de quatre compagnies de cavalerie vont à sa rencontre jusqu'à Saint-Ferjeux. Toutes les pièces de canon sont tirées en son honneur. Sur son parcours, depuis la porte d'Arènes jusqu'à son logis, chez le sieur Philippe, une haie de troupes lui rend les honneurs. Quatre députés vont le complimenter. On lui fait présent de 12 grands pots de vin et de six émines d'avoine (1er avril). — Fol. 263. Ordre envoyé des Pays-Bas au Parlement de lever l'annotation mise sur les biens des gouverneurs (2 avril). — Fol. 263 v°. Demande d'audience du marquis de Saint-Martin. On lui fait savoir que cette audience ne pourra lui être accordée avant qu'il n'ait fait connaître sa mission (3 avril). — Fol. 264. Réunion des trois compagnies et des 42 notables. Ils décident qu'on ne pourra donner audience au marquis de Saint-Martin, avant qu'il n'ait communiqué ses pouvoirs, ce qu'il déclare ne pouvoir faire. Le marquis ajoute que d'ailleurs la cité est déjà instruite de sa mission, comme le prouve l'accueil qui lui a été fait à son arrivée ; il offre seulement de donner connaissance de ses pouvoirs aux commis envoyés vers lui, pouvoirs qui sont enfermés dans une boîte de fer-blanc, enveloppée à moitié « d'une toilette de velours rouge ». Ceux-ci refusent (4 avril). — Fol. 268. Nouvelle assemblée générale. Le marquis de Saint-Martin envoie une lettre du marquis de Carracène adressée aux quatre compagnies. On lui dépêche des commis pour lui renouveler des explications sur les formalités qu'il doit remplir. — Le marquis a fait passer le 4 avril un acte par devant notaire concernant sa prise de possession de la cité au nom du roi d'Espagne (7 avril). — Fol. 272. Sommation adressée par le marquis de Saint-Martin aux quatre compagnies de lui donner audience. Comme il s'est donné pour commissaire impérial et royal, on lui demande de montrer ses commissions. Le marquis déclare ne vouloir plus rien entendre et refuse de recevoir le billet des 4 compagnies que lui apportent les commis. Puis s'étant transporté devant l'Hôtel de Ville, il fait afficher par les mains d'archers qu'il avait fait venir incognito, sur la grande porte, une protestation faisant connaître l'acte de prise de possession fait par devant notaire le 4 avril. Il en fait afficher une autre devant la porte de Jean-Antoine Boisot, président de la semaine. — Les 4 compagnies font afficher par des sergents, devant la porte du marquis de Saint-Martin, un acte témoignant du refus de celui-ci de communiquer ses pouvoirs (9 avril). — Fol. 276. Acquiescement d'Alexandre-François Leschelle, reconnu innocent de l'attentat commis contre la statue de Charles-Quint, dont il avait été inculpé (13 avril). — Fol. 277 v°. Autorisation donnée aux commis en Flandre et en Espagne de pouvoir rémunérer ceux qui rendraient de bons offices à la cité jusqu'à concurrence de 100 pistoles en Espagne et 50 en Flandre. Le trésorier ayant fait savoir que les finances de la cité étaient épuisées, on engagera les revenus de la cité jusqu'à la somme de 10.000 francs (24 avril). — Fol. 279. — Invitation adressée par l'archevêque d'assister à son sacre, qui aura lieu le 1er mai : les gouverneurs seront placés vis-à-vis de l'autel. L'archevêque ne pourra pas présenter les bulles qu'il n'a pas encore reçues, mais seulement le bref qui lui a été expédié. — Pendant la cérémonie du sacre, on tirera les pièces de canon. — Fol. 280 v°. Emprunt de 10.000 francs fait au banquier Marin auquel on engagera les revenus du poids des halles et de l'éminage (28 avril). — Fol. 283. Feux de joie sur les hauteurs voisines de la ville en l'honneur de l'archevêque (30 avril). — Fol. 283 v°. Visite et présent au Père Provincial des Carmes (4 mai). — Fol. 285. Le Roi ayant nommé le marquis d'Yennes gouverneur de la province, en envoie des commis féliciter sa femme au château de Beaugère (12 mai). — Fol. 286. Autorisation donnée aux commis de promettre une somme d'argent au Roi, comme don gratuit, pour le transfert du Parlement à Besançon si cela est nécessaire (13 mai). — Fol. 286 v°. Réception de Samson Saint-Pierre comme maître-orfèvre (16 mai). Fol. 288 v°. Nouvelle venue du marquis de Saint-Martin dans la cité (24 mai). — Visite du marquis de Saint-Martin au président de la semaine. Il lui remet la copie d'une lettre du marquis de Carracène et demande de convoquer les quatre compagnies pour y faire connaître les propositions dont il est chargé (22 mai). — Fol. 290. Réunion des quatre compagnies. Le marquis

de Saint-Martin veut une audience publique ; on n'accepte qu'une séance ordinaire à huis clos, où il prendra la première place après le président (23 mai). — Fol. 291. Nouvelle réunion des quatre compagnies. Le marquis de Saint-Martin s'y rend accompagné de MM. de Mandre et Buretel et de son secrétaire portant les papiers. Il fait savoir que le Roi ayant donné ordre au marquis de Carracène de prendre possession de la cité en son nom, celui-ci lui avait adressé une commission à cet effet. Il donne communication, conformément à la volonté du Roi, de ses ordres et pouvoirs et du traité d'échange. Il requiert que l'assemblée prête le serment de fidélité au Roi entre ses mains. L'assemblée lui fera réponse par écrit (24 mai). — Fol. 293 v°. Nouvelle réunion de l'Assemblée. A la presque unanimité, elle décide de répondre que la cité étant sous le bénéfice d'une procuration envoyée à ses commis à Madrid pour prêter le serment de fidélité entre les mains du Roi, elle ne pouvait prêter le serment demandé par le marquis, tant qu'il n'en aura pas reçu mandat spécial de Sa Majesté. — Mécontentement du marquis de Saint-Martin, qui reçoit assez « froidement » les commis qui lui sont envoyés et déclare qu'il informera de tout Sa Majesté (26-27 mai). — Fol. 295. Départ du marquis de Saint-Martin (28 mai). — Fol. 300. Réunion des quatre compagnies. Le président donne lecture des lettres des commis aux Pays-Bas et en Espagne montrant que les négociations vont durer plus longtemps qu'on ne pensait. Il faut trouver des ressources. On décide de renvoyer les soldats entretenus par la cité et que les citoyens feraient la garde à leur place. Les gouverneurs renonceront à leurs honoraires (17 juin).